

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Délibération n° 2022-07-71

Date de la convocation : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice	:	<b>23</b>		
Nombre de conseillers présents	:	<b>18</b>		
Nombre de procurations	:	<b>2</b>		
<b>Votes</b>	:	<b>20</b>	Pour : 20	Contre : 0 Abstentions : 0

**Le seize décembre deux-mil-vingt-deux à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents** :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, THOUMY Denis, BASTY Jean-Pierre, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

**Procurations** : Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN  
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET

**Absents excusés** : Olivier LARGERON, Alexandre MASSARDIER, Christian SEUX

**Secrétaire** : Hélène BESSON

-----  
**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE – CONVENTION AVEC L'ETAT**

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 13 mai dernier, le conseil municipal avait décidé de mettre en œuvre la nomenclature M57 pour le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En parallèle, il rajoute que le trésorier invite la collectivité à expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui aura pour but de remplacer le compte administratif et le compte de gestion du comptable en un document unique qui sera le seul à être produit aux différentes institutions. Ceci est une avancée notoire en termes de contrôle, vérification et de simplification.

A ce titre, il convient de signer une convention d'expérimentation avec l'Etat qui précise les conditions de mise en œuvre et son suivi et dont le modèle était joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPOUVE** cette convention et **AUTORISE** le maire à la signer.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 17 décembre 2022.**

**Le Maire  
Vincent DUCREUX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221216-2022-07-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2022